

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatorze novembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT,, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Sabine VINCENT.

EXCUSES : Paul DUCHEZ, Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-125 : PROGRAMME D'INTERET GENERAL – SUBVENTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – COMPLEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2012-102 portant approbation des montants des subventions versées par la Communauté de Communes de Noblat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général

Monsieur le Président expose que, par délibération 2012-102 du 12 juillet 2012, l'assemblée communautaire a défini les subventions que la Communauté de Communes de Noblat apportera dans le cadre des actions suivantes : Sortie d'insalubrité ; Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ; Patrimoine Bâti – façades / toitures et Patrimoine Bâti – devantures.

Monsieur le Président rappelle les taux, assiettes et subventions pour :

- ✓ Patrimoine Bâti – façades / toitures : 20 % d'une dépense éligible de 10 000 € TTC maximum soit une subvention plafonnée à 2 000 € par dossier.
- ✓ Patrimoine Bâti – Devantures : 20 % d'une dépense éligible de 10 000 € TTC maximum soit une subvention plafonnée à 2 000 € par dossier (cumulable avec l'aide des façades).

Compte tenu de la présence d'un « secteur sauvegardé » sur la commune de Saint-Léonard de Noblat, qui induit des coûts de travaux plus importants que sur le reste du territoire de Noblat, Monsieur le Président propose que, spécifiquement pour les biens présents dans ce « secteur sauvegardé », la dépense éligible soit portée à 20 000 € TTC au lieu de 10 000 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve que, spécifiquement pour les biens présents dans le « secteur sauvegardé » sur la commune de Saint-Léonard de Noblat, la dépense éligible soit portée à 20 000 € TTC au lieu de 10 000 € TTC avec un taux de subvention de 20 % soit une subvention plafonnée à 4 000 € par dossier,

Approuve que la subvention au titre des devantures soit cumulable avec la subvention au titre des façades/toitures,

Précise que l'enveloppe maximale est fixée lors du vote du budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat.

COMPLETE LA DELIBERATION 2012-102

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

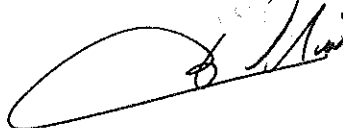
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 novembre 2013

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PROGRAMME D'INTERET GENERAL - SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - COMPLEMENT

Date de transmission de l'acte : 29/11/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 29/11/2013

Numéro de l'acte : 2013-125 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20131114-2013-125-DE

Date de décision : 14/11/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite